

Commune de MAILLY-RAINEVAL**PROCÈS-VERBAL**
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Convocation : le 03 Décembre 2019**Affichage** : le 17 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 Décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Linda HOREMANS (*arrivée à 20h15*), Véronique MESUREUR, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Francis MOURIER et Christophe TAHON.

Représentés : M^{me} Isabelle MOURIER par M^r Francis MOURIER.

Absent(es) excusé(es) : M^{me} Carole CHARLES.

Absent(es) : M^r Thomas LEROUX

Secrétaire de la séance : M^r Philippe GOBLET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 29 Octobre 2019 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Présentation de la mission de Maîtrise d'œuvre par la société AMODIAG:

M^r Cyrille GUICHOUX de la société AMODIAG, nous présentent la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir :

1. Rappel du Contexte :

- Réservoir sur tour : 65m³
- Construction : 1936
- État : très dégradé
- Diagnostic visuel et détaillé et campagne d'auscultation structurelle

2. Présentation de l'opération :**œ Caractéristique du service :**

- Ancien réservoir de 70 m³ rue de Rouvrel
 - ↪ Propriétaire : Commune de Mailly-Raineval
- Forage et réservoir de 65 m³ rue de Thory
 - ↪ Contenance cadastrale de la parcelle rue de Thory : 692 m²
 - ↪ Propriétaire : Commune de Mailly-Raineval
- Réseau en fonte grise d'origine de 1936
- Pression minimale Chaussée Haut de Mailly : 1,5 bar
- Pression maximale rue de Thory : 7,3 bar
- Consommation moyenne globale : 41,9 m³/j
- Consommation valeur médiane : 40,3 m³/j
- Consommation valeur minimale : 32,2 m³/j
- Consommation valeur maximale : 84,5 m³/j

↳ (5 fuites en 2017)

3. Historique des études réalisées :

☞ Diagnostic génie-civil du réservoir sur tour route de Thory -2018 :

Diagnostic visuel détaillé :



Auscultations radars et essais destructifs :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque important de corrosion ➤ Fissures horizontales traversantes ➤ Traces de calcite ➤ Faible dimensionnement de l'ouvrage ➤ Risque pour pérennité de l'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cohésion du support cohérente ➤ Faible enrobage des armatures ➤ Pas de corrosion ni diminution de section ➤ Programme de travaux établi |
|---|--|

☞ Diagnostic génie-civil du réservoir au sol rue de Rouvrel – 2018 :

❖ Diagnostic visuel détaillé :

- Des microfissures
- Traces de calcite
- Pas d'accès dans la cuve
- Nécessite de réaliser des études complémentaires

☞ Diagnostic amiante sur réservoir sur tour route de Thory – 2019 :

❖ Des matériaux amiantés ont été identifiés :

- Au niveau du Rez de Chaussée, canalisation amiantée (hors service)
- Sur la couverture, peinture amiantée sur béton.

☞ Diagnostic plomb sur le réservoir sur tour rue de Thory – 2019 :

❖ Des matériaux plombés ont été identifiés :

- Sur la peinture de la conduite d'adduction
- Sur la peinture de la porte

4. Contrainte « réseau électrique »

☞ Besoins actuels :

- Pompe du forage
 - Pompe à chlore
 - Eclairage
- ↳ non chiffré

☞ Besoins complémentaires pour groupe de reprise :

- Surpresseur
 - Pompe
 - Organes de télégestion :
- ↳ Total besoins supp : 2 kVA

5. Contrainte « PPI »

- La parcelle du captage et du réservoir sur tour route de Thory :
 - ↳ Périmètre de protection immédiat (DUP 28/10/1998)
- Dans les PPI :
 - ↳ Toute activité autre que celles liées à l'entretien normal des installations

6. Travaux de sécurisation de la ressource :*☞ Travaux projetés :*

Objet	Prix € HT
Portail d'accès en aluminium (largeur 4 m)	1 600 €
Dépose et mise en place d'une clôture en panneaux rigide (hauteur 2m)	7 500 €
Installation d'une alarme anti-intrusion avec module de télé-relève de type Sofrel S550	4 900 €
Renouvellement de l'hydraulique (canalisation sortie du forage)	2 000 €
Total travaux sécurisation ressource € HT	16 000 €

7. Description des solutions techniques envisagées pour le stockage :*☞ Les solutions étudiées :*

➤ Réhabilitation du réservoir sur tour actuel route de Thory

- ☞ Continuité de service : Bâche provisoire + Pompes de reprise 5m³/h à 10 Mce
- ☞ Abatage d'arbres (x2)
- ☞ Désamiantage
- ☞ Durabilité des travaux : 15 – 20 ans

Objet	Prix € HT
Installation de chantier	52 500 €
Désamiantage	18 000 €
Abord et protection	4 400 €
Exploitation et sécurité	19 550 €
Génie Civil	65 383 €
Hydraulique	18 425 €
Contrôles et essais	10 000 €
Total Réhabilitation Réservoir sur tour route de Thory	188 258 €

➤ Réhabilitation du réservoir au sol rue de Rouvrel (nouvelle proposition)

- ☞ Réhabilitation de la cuve et des équipements hydrauliques
- ☞ Pompes de reprise 5 m³/h à 20 mCE
- ☞ Besoin d'un raccordement électrique (non chiffré)
- ☞ Nécessité construction locale de reprise 20 m²
- ☞ Clôture du site : 50 ml
- ☞ Déconstruction partielle du réservoir sur tour (à voir)
- ☞ Durabilité des travaux : 15 – 20 ans

Objet	Prix € HT
Installation de chantier	17 500 €
Abord et protection	3 820 €
Exploitation et sécurité	8 410 €
Génie Civil	64 597 €
Hydraulique	22 200 €
Équipements	20 480 €
Contrôles et essais	5 000 €
Démolition partielle du réservoir sur tour et aménagements route de Thory (à voir)	18 000 €
Désamiantage	18 000 €
Divers et imprévus (15 %)	24 751 €
Total Réhabilitation Réservoir au sol rue de Rouvrel	202 758 €

- Création d'un nouvel ouvrage rue de Thory
 - ↳ Etude préalable
 - Etudes géotechniques
 - Levé topographique
 - ↳ Distribution : Pompes de reprise 5 m³/h à 10 mCE
 - ↳ Construction d'un nouvel ouvrage de 50 m³ de volume utile (1 jour besoins futurs de stockage) avec local technique attenant.
 - ↳ Abattage d'arbres (x2)
 - ↳ Déconstruction partielle du réservoir sur tour (à voir)
 - ↳ Durabilité des travaux : 30 – 50 ans

Objet	Prix € HT
Installation de chantier	15 000 €
Raccordement aux réseaux existants	16 500 €
Génie Civil cuve béton 50 m ³	60 000 €
Génie Civil local associe	20 000 €
Équipements Hydraulique	25 000 €
Remise en état	3 000 €
Contrôles et essais	7 500 €
Démolition partielle du réservoir sur tour et aménagements	18 000 €
Désamiantage	18 000 €
Divers et imprévus	8 000 €
Total Réhabilitation Réservoir sur tour route de Thory	191 000 €

☞ Tableau comparatif :

Choix	Avantage(s)	Inconvénient(s)	Montant estimatif HT
Réhabilitation du réservoir sur tour	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement inchangé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Problématique de la continuité de service ✓ Nombreux désordres à traiter ✓ Abattage de 2 arbres nécessaires 	188 000 € HT
Réutilisation du réservoir au sol	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réutilisation d'un ouvrage de GC existant (à réhabiliter) ✓ Pas de problème de continuité de service ✓ Possibilité d'améliorer la pression sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nécessité de déconstruire en partie le réservoir sur tour route de Thory ✓ Fonctionnement d'une partie des réseaux dans les deux sens hydrauliques ✓ Nécessité de mettre en œuvre des pompes de reprise ✓ Parfaite synchronisation de la télégestion des ouvrages 	203 000 € HT
Reconstruction d'un nouvel ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de problématique de continuité de service ✓ Pas de changement dans le sens de distribution ✓ Possibilité d'améliorer la pression sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nécessité de déconstruire en partie le réservoir sur tour (à voir) ✓ Nécessité de mettre en œuvre des pompes de reprise 	191 000 € HT

8. Planning prévisionnel : de janvier à août 2019

- Envoi des documents avant la réunion prévu les semaines : 1, 11, 17, 25
- Réunion prévu les semaines : 3, 13, 18, 24, 26, 31, 33

➤ **Délibération 31.2019 : Demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour les travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable**

M^r le Maire rappelle qu' / que :

- Une étude diagnostic a été menée sur le système d'alimentation en eau potable de la commune par le bureau d'études Altereo entre 2018 et 2019.
- Cette étude a permis d'aboutir à une programmation de travaux validée par le comité de pilotage.
- Les travaux prévus pour sécuriser l'ouvrage de production concernent l'installation d'une nouvelle clôture sur tout le périmètre de protection immédiat du captage, l'installation d'un dispositif anti-intrusion (alarme) et le renouvellement des canalisations de production et de distribution.
- Au regard des conclusions du diagnostic génie civil réalisé sur le réservoir sur tour existant, il est prévu de réhabiliter complètement cet ouvrage.
- Le maître d'œuvre pour ce projet a été recruté et les études de conception sont en cours.
- Ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2020 et auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 et arrête le plan de financement suivant :

	Coût d'investissement (€ HT)	Subvention de l'Agence de l'Eau		Avance de l'Agence de l'eau		Subvention de la DETR		Reste à charge
		%	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	
Travaux de sécurisation du captage	16 000 € HT	50 %*	7 000 € HT	-	-	25 %	4 000 € HT	140 750 € HT
Travaux de réhabilitation du château d'eau	194 000 € HT	30 %**	9 750 € HT	-	-	25 %	48 500 € HT	
TOTAL	210 000 € HT		16 750 € HT		-		52 500 € HT	

*Des opérations éligibles

** Du coût plafond.

L'avance de l'Agence de l'eau Artois-Picardie correspond à une avance remboursable qui s'apparente à un prêt à taux 0 remboursable sur 20 ans. Il ne s'agit pas d'une subvention de l'Agence de l'eau puisque la commune rembourse le montant versé sous la forme d'une annuité.

Après en avoir délibéré, le 10 Décembre 2019 :

Le Conseil Municipal

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- ADOPTE le projet qui lui est présenté,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020,
- ARRÊTE le plan de financement de la présente délibération,

➤ **Délibération 32.2019 : Echange de parcelle**

M^r le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte d'échange concernant la parcelle de Mr HANNEBIQUE et la Commune, comme précisé par les plans du cabinet géomètre MÉTRIS pour 113 m².

M^{me} Véronique MESUREUR demande plus de précision concernant la parcelle cadastrée section ZN n°4 d'une superficie de 692 m² représentant le périmètre immédiat du château d'eau et de vérifier le positionnement des 113 m² le long du château d'eau.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Délibération 33.2019 : Concours du Receveur Municipal-Attribution d'indemnité**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- ↳ de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter de l'exercice 2018,
- ↳ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- ↳ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Mr Philippe SQUIBAN, Receveur Municipal.

➤ **Délibération 34.2019 : *Matériel informatique (renouvellement du système informatique)***

Mr le Maire présente aux membres du conseil le devis établi par l'entreprise AMBRE INFORMATIQUE suite à la fin du support Microsoft sur Windows 7 le 14 janvier 2020 pour un passage vers Windows 10 qui est estimé à 1 733 € HT soit 2 079.60 € TTC matériels compris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité des membres présents** le devis qui sera imputé en investissement au compte 2183.

➤ **Délibération 35.2019 : *Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie coordonné par la FDE 80***

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose que depuis le 1er juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'applique pour les sites de consommation supérieure à 30000 kWh par an en gaz et de puissance supérieure à 36 kVA en électricité suite à la disparition des tarifs réglementés.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter du gaz naturel et de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité ou en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- -Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération 36.2019 : *Convention de mise à disposition de personnel assurant le Secrétariat de Mairie***

Par courrier en date du 20 novembre dernier, les services de la Com de Com ont fait parvenir au secrétariat de Mairie, un projet de renouvellement de la Convention de mise à disposition de personnel pour le Secrétariat de Mairie.

La convention est établie dans les mêmes conditions que la précédente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention, qui se trouve donc reconduite pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020.

Délibération 37.2019 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2020

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.»

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2020 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, ou planifiée mais non engagée en 2019, le conseil municipal, peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits d'investissement inscrits au budget 2019 s'élève à 33 556 €. Il est proposé au Conseil Municipal de faire application dudit article à hauteur de 25% de ce montant, soit 8 389 € :

	crédits votés au BP 2019	25%
chapitre 16	1 556	389
chapitre 21	32 000	8 000
total	33 556	8 389

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2020, réparties comme suit :

chapitre	opération	article	investissements votés
21	Matériel informatique	2183	2 100
Total			2 100

Ces dépenses feront l'objet d'une inscription au BP 2020

Questions diverses :

☞ Arbre de Noël 2019 :

☞ Samedi 14 décembre 2019 :

15h – 17h : préparation de la salle par les membres du conseil ;

☞ Dimanche 15 décembre 2019 :

15h00 : distribution de jouets et de friandises aux enfants de la Commune de moins de 12 ans ;
Blind Test ;
Tombola pour tous ;
Goûter avec brioches et chouquettes.

☞ **Colis des aînés 2019 + devis fleurs :**

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'il récupérera les colis des aînés mercredi 11 décembre 2019 chez SODICA « les créateurs gourmands » de LONGUEIL ANNEL

M^{me} Linda HOREMANS présente aux membres du conseil municipal le devis Lyly's Garden s'élevant à 184 € TTC pour 23 fleurs.

Après avoir aperçu et entendu le détail du devis des fleurs, les membres du conseil valident à l'unanimité des membres présents le devis.

☞ **Vœux du Maire 2020 :**

↳ Samedi 18 janvier 2020 à 17h, suivis de la traditionnelle galette des rois.

☞ **Hauts de France Propres :**

M^r le Maire informe les membres du conseil que « Hauts de-France Propres » revient les 6,7 et 8 mars 2020.

« Hauts de-France Propres », ensemble nettoions notre région !

Réservez dès à présent la date du samedi 7 mars 2020 au matin pour organiser nos actions de nettoyage de la nature sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 17 Décembre 2019